



Rapport de mission - Phase 1
Délégation québécoise
7 au 15 Mai 2022

ALÉA'ILLEURS POUR **S'INSPIRER**

MRC  Coaticook

Tables des matières

Avant-propos	3
Mot du préfet	3
Sommaire des principaux apprentissages	4
Résumé des rencontres	6
Syndicat mixte du bassin versant Austreberthe & Saffimbec et les constats	7
Entente Oise-Aisne et les constats	10
Saint-Pierre-des-Corps et les constats	12
Direction départementale des territoire et de la mer et les constats	14
Plan rhône et la Chambre d'agriculture du Gard et les constats	16
Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau maralpin et les constats	18
Revue de presse	20

Avant-propos

La mission en France s'inscrit dans le cadre du projet Aléa'ailleurs et découle d'une volonté politique de s'inspirer de pratiques d'adaptions aux aléas fluviaux en milieu rural innovantes. Ce projet a été rendu possible grâce à l'obtention du Prix Inspiration MMQ en gestion des risques, au financement du Fonds Franco-Québécois pour la coopération décentralisée du ministère des Relations Internationales et de la Francophonie et au volet 3 du Fonds régions et ruralités (FRR) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

La Mission en France s'est tenue du 7 au 15 mai 2022, par une délégation multisectorielle de 12 personnes composée de membres du personnel et d'élus de la MRC de Coaticook de même que de représentants de l'Union des producteurs agricoles (UPA) de l'Estrie, du Conseil de gouvernant de l'eau des bassins versants de la rivière Saint-François (COGESAF), du secteur universitaire et du MAMH. L'objectif de la mission et du partenariat avec les communautés françaises consistent à bénéficier de l'expérience vécue par celles-ci afin d'influencer les acteurs québécois aux enjeux et opportunités en matière d'adaptation aux aléas fluviaux tout particulièrement en milieu agricole et rural. Les visites de terrain, en compagnie du CEPRI, partenaire français majeur avec qui la MRC a collaboré durant les 2 derniers années, ont permis des discussions concrètes entre acteurs québécois et français sur les mesures de mises en œuvre et sur la gouvernance française. Le MRC tient d'ailleurs à souligner cette précieuse collaboration du CEPRI.



La phase 1 du rapport de mission vise ainsi à consigner les principaux apprentissages tirés des échanges réalisés avec les partenaires français tout au long de la mission alors que la phase 2 (septembre 2022) sera davantage axée sur les recommandations et pistes d'actions pour la MRC de Coaticook et plus largement le Québec. Pour en savoir davantage sur la mission, les initiatives porteuses de la MRC et du Québec de même que les partenaires français visités, nous vous invitons à consulter de [Cahier de mission](#).

Mot du préfet

Sur notre territoire, les inondations sont un phénomène qui arrive régulièrement à différent niveau d'intensité. S'y préparer et être proactif pour mieux faire face à ces risques est primordial, surtout dans un contexte de changement climatique!

Pour nous outiller, nous avons bâti un projet de mission pour aller à la rencontre d'experts français reconnus à l'échelle internationale. Après plusieurs années de préparation, voilà que ce rêve est devenu réalité! Je suis très fier d'avoir mené la toute première mission de la MRC outre-mer! Au fil des rencontres, nous avons été à même de constater une foule d'initiatives porteuses qui peuvent faire échos au Québec, tant au niveau agricole qu'urbain. Nous avons remarqué qu'il existe une réelle décentralisation des pouvoirs et un important système de financement récurrent des organisations en place, ce qui constituent des clés de réussites évidentes mises en place par la France dans la gestion des risques d'inondation.

Je tiens à remercier chacun des membres de la délégation qui a fait de cette mission un succès et qui a permis de bâtir ensemble des liens durables. Maintenant, à nous de traduire ces apprentissages en initiatives structurantes pour notre territoire. N'ayons pas peur d'innover si nous voulons léguer un territoire plus résilient pour les générations futures!

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Marion', written in a cursive style.

Bernard Marion
Préfet de la MRC de Coaticook



SOMMAIRE des principaux apprentissages

Voici un sommaire des principaux apprentissages identifiés par les membres de la délégation regroupés par thèmes. Ceux-ci découlent des rencontres et des échanges réalisés avec les partenaires français et entre les membres de la délégation et reflètent la diversité des intérêts et des compétences de ces derniers. Pour voir l'ensemble des constats de la délégation par rencontre, veuillez vous référer à la section suivante.

GOUVERNANCE

Les structures de gouvernance françaises en matière de gestion des risques d'inondation permettent une souplesse dans les structures et une décentralisation de la mise en œuvre des compétences. La stratégie de prévention des risques d'inondation est robuste car elle découle de décrets et de la loi, ce qui a mené à la création d'une compétence dédiée à la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). Ceci assure la pérennisation de la prise en compte des risques d'inondation par des acteurs mobilisés sur le long terme et favorisant le transfert de connaissance. Par exemple :

- La décentralisation des pouvoirs de l'état français se traduit par la présence d'un représentant de l'état décisionnel à l'échelle d'une région, soit un préfet qui interprète les directives ministérielles et émet des décrets préfectoraux, permettant une prise en compte réelle des particularités régionales;
- Certaines organisations comme le Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau maralpin (SMIAGE) ont pleine compétence sur l'eau (petit et grand cycle de l'eau) et un mandat multirisque permettant d'avoir une vision complète et intégrée, de la planification aux opérations.

FINANCES ET FISCALITÉ

Le mode de financement de la gestion des risques d'inondation en France assure la pérennité des mesures mises en place. Ce mode de financement est récurrent et basé entre autres sur :

- Le régime Cat Nat et le Fonds de prévention des risques naturels majeurs (Fonds Barnier) basé sur un prélèvement sur les assurances habitation de tous les assurés;
- la taxe GEMAPI (rattachée à l'organisme compétant) qui offre un pouvoir d'intervention important pour mettre en œuvre les approches en gestion des risques d'inondation sur un territoire donné.

En milieu agricole, différents mécanismes de rétribution sont mis en place, notamment des compensations financières pour les producteurs agricoles participant volontairement à la réduction des risques d'inondation. Par exemple, le Syndicat mixte du bassin versant de l'Austreberthe et Saffimbec (SMBVAS) octroie des compensations financières pour l'aménagement d'ouvrage d'hydraulique douce en champ. Ces compensations sont financées par l'état (80%) et les collectivités (20%) et sont basées sur la valeur foncière ou la perte anticipée de revenu agricole. Certaines rétributions peuvent prendre la forme de protocole d'indemnisation déclenché, par exemple lorsque les champs sont inondés dû à la présence d'ouvrage de protection contre les inondations, comme c'est le cas sur le territoire de l'Entente Oise-Ainse ou encore, lors de projets de reméandrage ou d'abandon de terrain sur des territoires à risque (zone d'expansion des crues). Les rétributions doivent être adaptées à chacune des réalités des producteurs agricoles et ajustées en fonction de l'impact actuel et futur, ce qui implique des processus rigoureux et harmonisés. Ces compensations permettent de reconnaître et de positionner le rôle important des propriétaires et des producteurs agricoles dans les solutions d'adaptation aux aléas fluviaux plutôt qu'en être uniquement la cause et d'en subir les conséquences.

RÉGIR ET ENCADRER

Le diagnostic de vulnérabilité constitue un outil de prévention des risques d'inondation concret. Dans certains territoires comme à Saint-Pierre-des-Corps, il est obligatoire et les propriétaires ont cinq ans pour mettre en œuvre les mesures prescrites. La non réalisation des actions de réduction de la vulnérabilité peut entraîner des conséquences sur les assurances de la propriété.

De plus, il est obligatoire de déclarer les risques d'inondation et les travaux de résilience à réaliser lors de la vente ou la location d'un immeuble. Ces informations apparaissent sur l'acte de vente de la propriété et sont également disponibles à la population à travers la plateforme géocrue.

Plusieurs lois, politiques et règlements nationaux ou territoriaux viennent également régir et encadrer différentes activités qui ont des impacts importants sur les régimes hydriques et les aléas fluviaux tels que l'obligation de gestion des eaux de ruissellement à l'échelle de chaque parcelle, l'interdiction de sols à nu en milieu agricole, l'objectif de zéro artificialisation nette des sols d'ici 2050 et la protection obligatoire des rives sur 5 mètres.

PLANIFIER ET INTERVENIR

Il s'avère essentiel de mettre en place des mesures à différentes échelles pour la prévention des risques d'inondation, par exemple :

- En milieu urbain, à travers une stratégie foncière municipale proactive incluant différents mécanismes de gestion et d'acquisition notamment le prix maîtrisé pour éviter la gentrification et l'application du droit de préemption qui permet le rachat d'un terrain stratégique par la municipalité lors de la vente;
- En milieu agricole, par l'aménagement d'ouvrage d'hydraulique douce, la relocalisation d'activité à risque élevé (exemple : transformation agricole) ou le rachat de zone d'expansion des crues, la gestion des changements de culture annuelle, etc.

En milieu urbain comme rural, il s'avère important de prendre en compte à la fois la réduction de l'aléa et de la vulnérabilité. Par exemple, la municipalité de Saint-Pierre-des-Corps travaille de concert avec les architectes pour concevoir des bâtiments et des quartiers résilients, malgré la présence d'ouvrages de protection. Le Plan Rhône accompagne également les producteurs agricoles pour réduire la vulnérabilité de leurs entreprises agricoles, basée sur des scénarios d'inondation établis avec le producteur agricole, ce qui permet d'identifier les enjeux vulnérables et proposer des solutions telles que le rehaussement des équipements ou la délocalisation d'une partie de l'entreprise hors zone inondable.

CONNAÎTRE ET COMMUNIQUER

Les bassins versant visités avaient ce point en commun d'être tous bien instrumentés, ce qui permet de développer des outils prévisionnels liés, par exemple à un système d'alerte au citoyen, comme présenté par le SMIAGE. Ces outils prévisionnels permettent également un arrimage avec les aménagements résilients, par exemple l'aménagement des stationnements en transparence et le déploiement des mesures d'urgence et des évacuations à Saint-Pierre-des-Corps.

La culture de risque est un outil de prévention des risques d'inondation déployé par tous les territoires rencontrés. Que ce soit à travers des outils de sensibilisation à la culture du risque comme le *Centre eau, risque et territoire* du SMBVAS, la pose de repère de crue, la mise en place d'un diagnostic à l'échelle d'un territoire permettant de mobiliser la communauté en conservant la mémoire du risque, ou le recensement des dommages après sinistre comme l'outil smartvigie développé par le SIMAGE, ces mesures sont essentielles pour rendre les collectivités plus résilientes face aux risques d'inondation.

RÉSUMÉ

des rencontres

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION



À la suite des inondations catastrophiques de la décennie 1990, la Seine-Maritime, en Haute-Normandie, est devenue un département couvert par des Syndicats de Bassins Versants ayant pour objectif de gérer le risque d'inondation à une échelle permettant une solidarité entre les communes de l'amont et de l'aval du territoire.

Le [SMBVAS](#), créé en 2001, œuvre à la création d'ouvrages de gestion des inondations ainsi qu'à l'accompagnement des élus, des aménagistes du territoire et des agriculteurs dans la non-aggravation du risque. L'urbanisation résiliente et le développement durable du territoire rural sont des volets sur lesquels il agit. Il réalise des ouvrages hydrauliques, agit sur la gestion de crise, développe la culture du risque auprès de la population et jusqu'à tout récemment, il exerce la compétence de gestion des milieux aquatiques sur les cours d'eau du territoire.



CONSTATS

Priorisation selon la délégation

- L'importance de l'aménagement hydraulique douce** dans les stratégies de prévention des risques combinée à des ouvrages hydrauliques, relocalisation ou rachat de zone d'expansion des crues, etc. (mise en place de plusieurs outils complémentaires dans une optique de solidarité amont-aval multiéchelle de la parcelle au bassin versant. Parmi les mesures on retrouve la protection de la bande riveraine de 5 m).
- La présence de **mécanismes de compensation des producteurs agricoles** par une approche volontaire facilitant leur adhésion en plus de mettre les agriculteurs au centre des solutions (plutôt que le problème). Les compensations sont financées à 80% (20% par le SMBVAS), établies sur la base de la valeur foncière, donc aucun coût pour le producteur.
- L'importance d'avoir des **outils de sensibilisation à la culture de risque** permettant de mettre en valeur les ouvrages et initiatives (le Centre Eau risque et territoire possède des outils de sensibilisation tels qu'une table de démonstration de l'écoulement de l'eau dans le bassin versant, des cartes d'occupation du territoire, outil de démonstration du fonctionnement des ouvrages de protection, démonstration de l'immunisation du bâtiment et des outils pédagogiques pour les enfants).
- La présence d'une distinction entre les terres en culture et les pâturages dans le diagnostic territorial. Émission d'avis de retournement aux producteurs agricoles lorsqu'il y a un changement prévu d'un pâturage ou d'une culture pérenne vers une culture annuelle. Ces avis sont consultatifs en général et décisionnels lorsqu'ils sont situés dans une zone d'alimentation en eau potable.
- L'importance que le producteur soit impliqué dans les choix d'implantation des ouvrages d'hydrauliques douces et dans l'entretien de l'ouvrage (l'implantation des ouvrages est négociée avec l'agriculteur pour faciliter ses opérations en champs).
- Importance de l'impact du remembrement de propriété agricole sur la perte de haie et d'infrastructures vertes qui réduit les risques d'inondation (au fil des remembrements, ils ont constaté une perte de haie qui jouait un rôle de rétention d'eau à l'échelle du bassin versant).
- Pertinence de pouvoir aliéner et lotir en zone agricole afin d'acquérir les parties de terre en zone d'expansion des crues et les ouvrages hydrauliques afin de faciliter l'acceptation sociale des producteurs et éviter que l'impact foncier soit trop important.
- La pertinence qu'il y ait un interlocuteur possédant l'ensemble des compétences
- en lien avec la gestion de l'eau et les inondations permettant cohérence et optimisation du financement, du choix des mesures à mettre en place et des ressources. Par contre, avec l'arrivée de la GEMAPI, les compétences en environnement et milieux naturels peuvent avoir été scindées à d'autres acteurs qui n'ont pas nécessairement de vision intégrée et qui avaient déjà cette compétence.
- L'importance d'avoir un outil réglementaire de gestion des sols à nu à l'échelle nationale obligeant les cultures de couverture, avec certaines exceptions.
- La pertinence d'avoir un lieu accessible aux citoyens pour un rappel à la mémoire du risque tel que le Centre Eau risque et territoire.
- La pertinence de la médiation culturelle dans la culture de risque et l'implication des artistes (par exemple l'œuvre à Duclair).
- L'importance que les efforts de sensibilisation à travers l'art soit compris auprès de la population et autonome dans leur diffusion.
- La pertinence d'intégrer la gestion des surfaces imperméabilisées à la parcelle comme stratégie complémentaire et/ou de remplacement.
- L'importance d'avoir de bonnes communications en lien avec les outils de prévision afin de ne pas démobiliser les citoyens si les alertes ne reflètent pas bien les risques.
- L'importance du maintien de l'effort de sensibilisation au risque même en présence d'ouvrage de protection contre les inondations.
- La pertinence de prendre en compte les eaux souterraines en termes de qualité et quantité dans les prises de décisions (le SMBVAS prend en compte la présence de bétoires¹ dans l'aménagement d'ouvrage d'hydraulique douce afin de les protéger).
- La pertinence des analyses coûts-bénéfices pour la prise de décision et pour la diffusion de celles-ci à la population.
- L'importance de bien cibler les indicateurs de bénéfice (par exemple, dans certains cas comme le SMBVAS, seuls les impacts hydrauliques sont pris en compte pour des ouvrages de protection tandis que l'entente Oise-Ainse, elle, intègre les coûts d'impact sur le cadre bâti).
- L'importance d'avoir une perspective long terme et humaine pour la prise de décision en gestion des risques d'inondation, car les projets prennent plusieurs années et sont souvent complexes (comme ce fut le cas pour la relocalisation des habitants sinistrés de l'impasse du glu qui a été mise en valeur avec une zone d'expansion des crues, une œuvre artistique et un repère de crue).

¹Bétoire : zone naturelle de communication directe entre la surface et l'aquifère

- 20. L'importance de faire de bon diagnostic de sol et d'accompagner les producteurs agricoles notamment pour les étapes d'entretien et de réévaluation (comme le fait le SMBVAS).
- 21. L'importance de prévoir le financement dans les étapes subséquentes comme l'entretien

et le suivi des mesures.

- 22. La pertinence de réaliser des diagnostics du cadre bâti et d'impliquer les citoyens notamment par la gestion des eaux pluviales (la commune a adopté une réglementation de gestion des eaux de ruissellement à la parcelle qui s'applique lors de la délivrance de permis, la France

a aussi une politique de zéro artificialisation d'ici 2030).

- 23. La pertinence des études de danger en cas de rupture de digue à intégrer à un plan de gestion des mesures d'urgence.





PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

L'Entente Oise Aisne est un syndicat mixte ouvert de collectivités. Elle est un établissement public territorial de bassin et est administrée par un Comité syndical composé de délégués désignés par les collectivités membres. Le Bureau, instance réduite, délibère sur certains sujets pour lesquels le Comité syndical lui a donné délégation.

L'Entente a pour mission de mener une politique de gestion des inondations et de préservation de l'environnement. Elle est compétente sur l'ensemble du bassin versant de l'Oise, de l'Aisne et de leurs affluents et exerce des compétences à la carte sur les problématiques de risques naturels (inondation par débordement de cours d'eau, ruissellement et coulées de boue) et de qualité des milieux aquatiques. Enfin, elle assure une coordination de l'ensemble des acteurs agissant sur le grand cycle de l'eau et rend des avis sur leurs projets.



CONSTATS

Priorisation selon la délégation

1. La pertinence de l'**indemnisation lors d'inondation en milieu agricole** causée par les ouvrages de gestion des risques (protocole d'indemnisation des producteurs agricoles déclenché lorsque les champs sont inondés en lien avec les ouvrages).
2. L'importance de la capacité à **prendre en compte les particularités régionales à travers la décentralisation des décisions** à l'échelle d'une région (la mise en œuvre de leur stratégie de gestion de risque d'inondation s'est faite à travers un décret préfectoral).
3. La pertinence de la **taxe GEMAPI** offrant un pouvoir d'intervention intéressant pour mettre en œuvre les approches (et si plus de partenaires y adhèrent, cela réduit la taxe).
4. La pertinence d'avoir des **structures pérennes de gestion des risques d'inondation** composées d'acteurs mobilisés sur le long terme favorisant le transfert de connaissance.
5. La pertinence de combiner des outils réglementaires incluant un plan de gestion de la résilience des territoires situés derrière la digue et un accompagnement technique financé pour réduire la vulnérabilité (comme le prévoit l'entente).
6. L'importance de communiquer les résultats des modélisations et autres résultats d'études auprès de la population afin d'éviter le sentiment de fausse sécurité (garder la mémoire du risque : conserver un point statutaire au conseil au sujet de la gestion des risques d'inondation et repères de crue).
5. La pertinence de mettre en valeur les digues et ouvrages de protection comme une infrastructure d'accès au milieu naturel (ex. piste cyclable).
6. La pertinence que les protocoles d'indemnisation et les mesures de rétribution aient une formule modulable en fonction du type de culture, type d'inondation, etc.
7. La pertinence de prendre en compte l'ensemble des bénéfiques dans les prises de décision afin de considérer aussi les infrastructures vertes comme solutions (ce qui ne semble pas le cas pour l'instant dans les démarches de l'entente).
8. L'importance que les coûts de construction des ouvrages de protection ne dépassent pas les bénéfiques et intègrent les entretiens et suivis nécessaires.
9. L'importance d'inclure des diagnostics de vulnérabilité avec différents scénarios avec des fiches par enjeu (outil développé dans l'organisation).
10. La pertinence qu'il y ait un partenariat public/privé dans l'aménagement des ouvrages et leur entretien.
11. La pertinence de mettre en valeur certains terrains (friches ou anciennes carrières/sablières) pour en faire des opportunités de rétention.
12. L'importance de communiquer à qui profitent les ouvrages (ex. plusieurs municipalités donc favorise la solidarité amont/aval).
13. La pertinence de ne pas être obligé d'être propriétaire de grands terrains couteux pour agir (l'entente n'est propriétaire que de l'emprise de la digue et non de l'espace de stockage d'eau).
14. La pertinence d'avoir une approche hydrosystémique de l'ensemble des ouvrages plutôt qu'ouvrage par ouvrage.
15. L'importance d'avoir une gradation dans l'approche d'acquisition de terrains ou de réalisation des travaux (à l'amiable et ensuite l'expropriation).



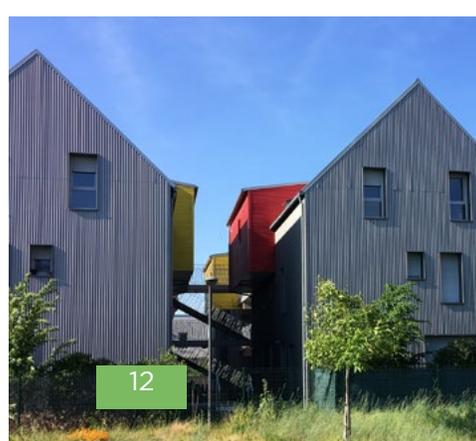


PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

La [Ville de Saint-Pierre-des-Corps](#) (16 000 habitants, au sein d'une agglomération de 300 000 habitants) est très exposée aux crues de la Loire et du Cher en cas de rupture des digues de protection, même si la ville n'a pas connu de crue majeure de la Loire depuis les crues catastrophiques du milieu du XIX^{ème} siècle.

Dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain, la Ville et les aménagistes, en concertation avec les habitants, ont développé plusieurs quartiers résilients à l'inondation et plusieurs aménagements adaptés au risque inondation.

Sur un secteur, les logements reposent sur des pilotis avec une partie habitable à l'étage, au-dessus d'un cellier. Le quartier comprend 60 appartements et 16 maisons individuelles reliés par des coursives qui restent au-dessus des eaux et dotés de matériaux isolants de haute performance énergétique.



CONSTATS

Priorisation selon la délégation

1. L'importance que **l'aménagement résilient soit arrimé aux outils prévisionnels** et donc l'importance de bien instrumenter le bassin versant (par exemple, le délai d'évacuation en lien avec les stationnements puisqu'il y a eu des cas de décès dans le sud de la France).
2. L'importance pour la municipalité de **se doter d'une stratégie foncière proactive** incluant différents mécanismes, notamment le prix maîtrisé pour éviter la gentrification (permet l'acquisition de propriétés foncières par la commune et ainsi la conception plus facile d'habitations résilientes et abordables).
3. L'importance d'un bon **diagnostic pour mobiliser la communauté sur la gestion des risques d'inondation**, notamment en conservant la mémoire du risque et en gardant les traces des inondations sur le territoire (ce fut l'élément déclencheur de la mise en œuvre des aménagements résilients même en l'absence de crue depuis 150 ans).
4. L'importance de **maintenir les efforts en réduction de la vulnérabilité** des bâtiments et l'accompagnement des citoyens malgré la présence d'ouvrages de protection.
5. La pertinence d'avoir une approche multidisciplinaire avec un leadership politique fort notamment avec des architectes dans l'élaboration de solutions de résilience afin de favoriser la créativité et l'intégration de contraintes multiples (par exemple, îlot de fraîcheur, rétention d'eau et zone perméable et mobilité durable). Transforme les contraintes en opportunités tout en restant agile sur les solutions proposées par les citoyens pour conserver l'adhésion au principe de réduction de la vulnérabilité.
6. La pertinence d'intégrer la sécurité des personnes lors des évacuations dans le design des habitations (par exemple, l'aménagement de pièces refuges au-dessus du niveau connu des inondations, aménagement d'allée de circulation surélevée entre les habitations).
7. La pertinence d'adresser la vulnérabilité des bâtiments sous différents angles comme en assurant le libre écoulement de l'eau au niveau des infrastructures urbaines et le cadre bâti plutôt qu'immuniser les bâtiments ce qui est un changement de paradigme (par exemple, stationnement transparent souterrain, ouverture en bas de muret, ouverture plus haute, transformateur électrique surélevé, rez-de-chaussée surélevé, type de matériaux ...).
8. La pertinence que les bâtiments à risque technologiques aient des mesures spécifiques, par exemple l'aménagement de clôture pour empêcher que des contenants de contaminants soient emportés.
9. La pertinence d'avoir une diversité d'outils pour la municipalité, par exemple le droit de préemption qui consiste à un droit de rachat par la municipalité lors de la vente au niveau du notaire ou expropriation pour mettre en œuvre la stratégie foncière.
10. Le faux sentiment de sécurité en lien avec la digue qui rayonne négativement sur les opportunités de résilience du territoire.
11. Certaines lacunes sur les stratégies d'évacuation (par exemple, l'accessibilité par les routes).
12. L'importance de former les élus afin d'assurer la pérennité et la mise en œuvre d'aménagement résilient (les inondations ne sont pas dans les agendas politiques, par exemple la nouvelle cohorte d'élus à SPDES).
13. L'importance de se doter d'une diversité de moyens de mise en œuvre et de les intégrer de façon systémique et non en silo (trame bleu trame verte versus la résilience du bâti).
14. Dans un contexte de sécurité civile l'importance d'indicateur neutre de prise de décision.
15. L'importance de faire la distinction entre les différents secteurs en fonction de leur densité (leur réglementation considère des secteurs à densité différente dans le PU).
16. L'importance de mettre en place des mécanismes régionaux de gestion des crues même si la réglementation n'est pas encore présente (par exemple, SPDC met déjà des mesures de résilience même si le contexte n'était pas encore en place).
17. L'aménagement du territoire part de la difficulté d'adapter le cadre bâti. Il faut penser l'aménagement du territoire et des risques en amont des démarches.
18. L'importance de l'accès à des professionnels pour le citoyen pour la planification de leur projet individuel (banque d'heures architecte/conseil disponible gratuit au citoyen).
19. La pertinence de mettre en valeur le territoire au niveau national (concours Amiter et prix GEMAPI).



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION

La [direction départementale des territoires et de la mer \(DDTM\)](#) est compétente en matière de politiques d'aménagement et de développement durable des territoires, y compris maritimes.

Elle met en œuvre les orientations relatives au développement et à l'équilibre des territoires tant urbains que ruraux grâce aux politiques agricoles, d'urbanisme, de logement, de construction et de transports, ainsi qu'à la promotion du développement durable.

Elle participe aussi à leur protection via la prise en compte des risques, nuisances et pollutions. La DDTM porte aussi les enjeux liés au logement, à l'habitat et à la construction et participe à la gestion et au contrôle des aides publiques pour la construction de logement sociaux.

Elle concourt à la connaissance des territoires ainsi qu'à l'établissement des stratégies et des politiques territoriales. Elle s'assure, en outre, de l'accessibilité des établissements recevant du public pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Enfin, elle a en charge la protection et la gestion de la faune et de la flore sauvages, la chasse, la pêche, mais aussi les eaux, les espaces naturels, forestiers, ruraux et leurs ressources ainsi que l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Au sein de la DDTM, la Délégation à la Mer et au Littoral (DML) met en œuvre plus particulièrement les politiques relatives aux navires, à la navigation, aux gens de mer, aux activités maritimes et à l'environnement marin et à la protection du littoral.



CONSTATS

Priorisation selon la délégation

Décentralisation

1. La pertinence d'avoir un **représentant de l'état décisionnel à l'échelle d'une région** (ils ont un préfet qui émet des décrets préfectoraux et qui interprète les directives ministérielles).
2. L'**interprétation des directives ministérielles par les directions régionales** permet une prise en compte réelle et concrète des particularités régionales (par exemple la réglementation en zone inondable dans le Gard permet l'implantation de bâtiments pour consolider les cœurs villageois).
3. Le **compromis issu des négociations à l'échelle régionale n'a pas à être justifié auprès du palier supérieur** et ne crée pas de précédent, ce qui induit un contexte de coconstruction plus efficace.
4. Le rôle du ministère consiste à donner des recommandations et la reddition de compte des communes se fait au préfet, ce qui entraîne **plus de flexibilité régionale**.
5. La pertinence que **la stratégie de prévention du risque soit robuste et pérenne**, car elle découle d'un décret et de la loi. Cela permet une mise en œuvre optimisée et efficiente en plus d'être basée sur un financement récurrent par exemple de par le Fonds Barnier (dont le régime CAT NAT basé sur le système d'assurance et non une taxe, mais une modulation en fonction du risque pourrait être intéressante). De plus, la planification des plans de prévention des risques d'inondations (PPRI) n'a pas d'échéance.
6. La pertinence de **déclarer les risques d'inondation et les travaux de résilience à réaliser lors de la vente ou la location d'un immeuble** en plus de mettre à la disposition des citoyens des informations sur le risque (par exemple, les géocrues) car des conséquences assurantielles sont possibles (possibilité d'augmentation de la franchise et/ou de non-renouvellement du contrat d'assurance).
7. Le **diagnostic de vulnérabilité est obligatoire dans certaines conditions et les citoyens ont 5 ans pour mettre en œuvre les mesures prescrites** (avec un financement de 80% et possibilité que les instances communales viennent combler une partie du financement) et si ces actions ne sont pas réalisées, ce sont les assureurs qui peuvent ne plus vouloir assurer la propriété.
8. La pertinence de ne pas indemniser les sinistres les plus prévisibles (par exemple de récurrence de moins de 10 ans) ce qui engage les citoyens vers un changement. Toutefois le système d'indemnisation peut aussi déresponsabiliser les citoyens.
9. L'importance d'avoir une vision long terme pour la considération de l'aléa (par exemple, ils prennent la récurrence 100 ans ou l'évènement le plus marquant documenté comme base réglementaire et non la récurrence 20 ans).
10. La pertinence de différencier les secteurs urbains en fonction du risque (par exemple un secteur institutionnel ou d'emploi) permettant une modulation de la réglementation. Par contre, il est important d'arrimer cette planification aux outils urbanistiques déjà présents (pour eux ces secteurs peuvent être différents de ceux au plan d'urbanisme).
11. La pertinence d'instrumenter les bassins versants afin de développer des outils prévisionnels et de vigie ce qui permet de responsabiliser la population (ex système vigicrue).
12. La superposition de plusieurs outils de planification à plusieurs échelles territoriales complexifie les démarches.
13. Pertinence de prélever des redevances sur les taxes pour eau potable et assainissement pour financer des projets de renaturalisation (agence de l'eau).
14. Pertinence d'avoir des normes nationales pour l'entretien des cours d'eau qui visent à réduire l'impact sur l'intégrité des cours d'eau.
15. Pertinence de produire des cartes d'aléas mais ne pas oublier la vulnérabilité pour avoir des cartes de risques complètes et d'assurer une révision de ces outils.
16. Utilité de l'outil PAPI dans une vision intégrée de la mise en œuvre des projets résilients à l'aide d'outils multiéchelles et multirégionales.
17. L'importance d'un travail collaboratif sur un outil de planification long terme avec des moyens financiers importants.

PRÉSENTATION DES ORGANISATIONS

**Plan
Rhône**



Le Plan Rhône est une stratégie élaborée en 2004 et qui s'échelonne jusqu'à 2025, dont l'objectif est de définir et mettre en œuvre un programme de développement durable autour du Rhône et de la Saône. Cette stratégie prend en compte l'ensemble des usages, par le biais de la labellisation et du financement de projets portés par les acteurs de ces territoires (collectivités, associations, entreprises, etc).

La mission du Plan Rhône est conçue sous trois ambitions, soit de concilier la prévention des risques liés aux inondations et les pressions du développement des activités en zones inondables, de respecter et améliorer le cadre de vie de ses habitants, ainsi que d'assurer un développement économique constant.

Le plan s'articule autour de six thématiques : la culture rhodanienne (des habitants du département du Rhône), les inondations, la qualité des eaux, ressource et biodiversité, l'énergie, les transports et le tourisme.

La Chambre d'agriculture du Gard intervient sur le terrain auprès des agriculteurs, des salariés agricoles, des forestiers et des collectivités pour toutes les questions d'intérêt agricole. Ces services sont proposés dans le cadre de missions de service public, missions d'intérêt général ou de prestations payantes de service individuel.

Les Chambres d'agriculture ont trois missions, définies dans le Code rural et amendées par la Loi d'avenir de l'agriculture du 13 octobre 2014 :

- Contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières
- Accompagner, dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi



CONSTATS

Priorisation selon la délégation

1. La pertinence de **reconnaître la réalité des producteurs et/ou propriétaires agricoles par des protocoles d'indemnisation** pour des projets de reméandrage et de perte de terrain pour cause d'érosion. Les protocoles sont très détaillés et ajustés en fonction de l'impact actuel et futur (aval et amont) basé sur la valeur foncière environnante .
2. La pertinence d'**utiliser des scénarios d'inondation avec les producteurs agricoles** pour identifier les enjeux vulnérables, concrétiser les risques et proposer des solutions diverses (par exemple, pas nécessairement des cultures pérennes de façon systématique mais aussi des mesures d'adaptation).
3. La pertinence des projets de reméandrage comme mesure ayant un impact sur la réduction de l'aléa (par exemple, le cas du vistre).
4. La loi sur l'eau amène une cohérence à l'échelle nationale (par exemple, tout travaux de stabilisation et d'enrochement de même que les travaux d'entretien de cours d'eau sont encadrés et les travaux d'aménagement sont hautement complexes ce qui limite ces projets).
5. L'importance de se positionner comme un accompagnateur de confiance auprès des producteurs agricoles. La confiance s'acquiert au fil des années et nécessite une capacité de vulgarisation. Les qualités d'un bon accompagnateur agricole sont : connaissance des solutions, bon lien avec les instances subventionnaires et approche humaine pour aider à patienter. La personne qui accompagne les producteurs agricoles doit provenir d'une organisation crédible et neutre : «même si la solution est claire quand on va sur le terrain l'important c'est pas ce qu'on dit : c'est ce qu'on représente pour l'agriculteur», Guy MARJOLLET, chambre d'agriculture du Gard, 2022. L'accompagnement (animation) et la sensibilisation dans le processus sont essentiels.
6. La pertinence d'utiliser une entité administrative entre les producteurs et l'état ce qui a facilité l'approche avec les producteurs, le financement et la gestion des travaux et de la reddition de compte avec un soutien administratif (par exemple l'Association syndicale autorisée d'Aménagement foncier, pastoral et hydraulique).
7. La proximité de la chambre d'agriculture auprès des agriculteurs a joué un rôle déterminant dans l'éducation de bonnes pratiques environnementales. Leur mode de gouvernance favorise également une prise en charge d'enjeux collectifs (c'est un établissement public).
8. L'importance que les démarches de réduction de la vulnérabilité (basées sur un diagnostic incluant des fiches synthèses de mise en oeuvre) des exploitations agricoles se basent sur les besoins et les informations de l'exploitant et non sur un cadre ou une solution prédéfinie.
9. L'importance du rôle assumé des terres agricoles comme zone d'expansion des crues tant au niveau du discours du producteur agricole et de l'état, donc ils conçoivent les inondations comme des phénomènes naturels pour lesquelles ils participent à la résilience du territoire (solidarité sociale).
10. La pertinence d'intégrer des aspects économiques dans les solutions de résilience par la réalisation d'analyse coût bénéfice systématique.
11. La pertinence de monitorer la perception du risque par un sondage, ce qui permet de justifier des actions de culture de risque.
12. La pertinence que les indemnisations soient transmises à l'exploitant de l'entreprise et non seulement au propriétaire.
13. L'importance de favoriser la mémoire du risque en identifiant les délaissés de crues dans les bâtiments agricoles et d'avoir de bons ambassadeurs pour expliquer de façon accessible son expérience.
14. La pertinence d'une campagne publicitaire avec vidéo et témoignage comme outil de mobilisation des producteurs agricoles.
15. La pertinence de maintenir des corridors boisés riverains et de servir de vitrine pour les autres. Ceci favorise la mémoire du risque en fonction des aménagements et permet d'assurer une pérennité (par exemple le témoignage positif du producteur malgré les catastrophes naturelles et la présence de sa bande riveraine versus son voisin qui avait rasé la bande boisée et qui a subi davantage de dommage).
16. La pertinence d'identifier des solutions innovantes, allant même jusqu'à considérer la relocalisation de certaines de ces activités impliquant de la machinerie dispendieuse, à l'extérieur de son terrain hors zone inondable.



PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION



Créé en 2017 et labellisé en tant qu'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) en 2018, le [Syndicat mixte pour les inondations, l'aménagement et la gestion de l'eau maralpin \(SMIAGE\)](#) apporte l'expertise technique et opérationnelle nécessaire à la réalisation des projets du grand cycle de l'eau sur le territoire Maralpin, en mutualisant les compétences et les moyens.

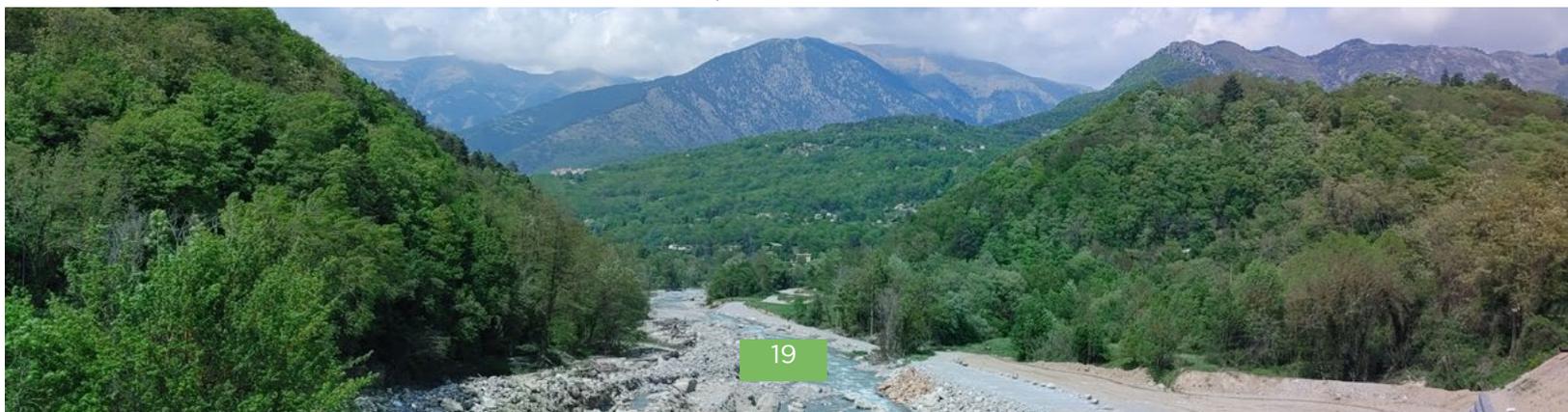
Le SMIAGE a plusieurs missions qui ont pour objectif de fournir aux communes de l'ensemble du territoire des outils d'appui à la gestion de crise et d'alerte à la population. Il assure des missions de coordination des acteurs en vue d'une gestion intégrée et durable de la ressource en eau, de la prévention des inondations, de la préservation des milieux aquatiques, des zones humides, de l'atteinte du bon état écologique et des objectifs de la Directive inondation.



CONSTATS

Priorisation selon la délégation

1. L'importance de bien **instrumenter le bassin versant** permettant de développer des outils prévisionnels utiles liés à un système d'alertes aux citoyens (le message vocal est leur moyen officiel de communication aux citoyens).
2. La pertinence de **bien documenter les dommages après sinistre à l'aide d'un outil de prise de donnée efficace** (smartvigie) de même que documenter l'évènement, notamment par une revue sur les réseaux sociaux.
3. La pertinence que **l'organisation ait pleine compétence sur l'eau (petit et grand cycle de l'eau) et un mandat multirisque** permettant d'avoir une vision complète (autant l'ingénieur peut porter les enjeux fauniques que ceux sur la protection face aux aléas fluviaux ou les glissements de terrain, par exemple).
4. L'importance d'**avoir une vision long terme de nos stratégies** basées sur des objectifs avec des échéances (par exemple dans 10 ans soit on relocalise, soit on s'adapte, car de grands évènements comme la tempête Alex pourraient arriver).
5. L'importance de prendre en compte les services écosystémiques plutôt qu'uniquement les habitats fauniques dans l'analyse des projets (important de communiquer les avantages aux citoyens pour éviter des dualités).
6. L'importance de jumeler la sensibilisation et le réglementaire (comme lors des évacuations).
7. L'importance qu'il y ait une cohésion entre les acteurs et leur mandat (dans une même organisation ou en concertation afin d'avoir une vision large des enjeux et des moyens d'actions).
8. L'importance de la neutralité dans la gestion des ouvrages de protection des inondations (ils octroient des mandats à une organisation privée neutre pour ne pas être juge et partie en même temps).
9. La pertinence d'adapter notre approche (ex réglementaire) en fonction du style fluvial et de ses transitions (nécessaire de bien connaître les styles fluviaux).
10. L'importance d'avoir un historique des inondations accessible aux citoyens pour leur propriété.
11. L'importance d'un arrimage interministériel afin d'assurer une cohérence dans la mise en œuvre des actions (ex travaux de voirie de la région versus approches SMIAGE).
12. L'importance des RETEX (retour d'expérience) et d'avoir une connaissance terrain (lors de la catastrophe, les sondes cèdent et la mémoire humaine reste importante).
13. L'importance de redonner la place à la nature et d'envisager la relocalisation.
14. L'importance que l'équipe ait une implication terrain et humaine
15. L'importance d'avoir des outils d'aide à la décision pour assurer une cohérence, tels que des tableaux d'analyse.
16. L'importance de l'accompagnement terrain des communes en gestion de risque (par exemple pour les exercices d'évacuation et de gestion de risque à l'échelle du bassin versant plutôt qu'à l'échelle d'une commune).
17. L'importance de maintenir des plateformes de dialogues entre les ministères d'une façon intégrée.
18. La pertinence d'avoir une méthode hydraulique complémentaire pour l'identification de faisceau de mobilité soit les zones de mobilité, car les grands évènements d'inondation peuvent effacer les traces géomorphologiques sur le territoire qui servent habituellement à identifier ces zones.
19. La pertinence de mobiliser des entreprises pour permettre des interventions plus rapides sur le terrain lorsque la situation nécessite des mesures de protection de la sécurité civile (agilité en ayant une banque d'heures avec des entreprises privées).
20. La pertinence de la mise en commun des ressources permettant de regrouper les expertises en régie, tout en assurant que les parties prenantes aient des mandats séparés clairs (le SMIAGE a une équipe complète d'experts).



REVUE de presse

Réseaux sociaux

Charles Ange Ginesy · le 13 mai à 12:41 · 🌐

Je suis très fier d'accueillir aujourd'hui, avec le **SMIAGE**, la **MRC de Coaticook** au Québec, désireuse de s'inspirer de nos actions et de nos dispositifs mis en place en matière de gestion du risque d'inondation.

Il est vital de renforcer la prévision des risques de crise, afin de mieux anticiper de futurs événements, de réduire notre vulnérabilité et d'avoir une meilleure résilience des territoires. Cet objectif doit se mener à travers des échanges par-delà les frontières.




👍 168 2 commentaires 6 partages

Entente Oise-Aisne

Accueil Actualités L'Entente Activités Territoires Réseau de mesures
Documentation Marchés publics Recrutement

ZOOM SUR... · 11 mai 2022

Partage d'expérience enrichissant avec le Québec

En partenariat avec le CEPRI, une délégation composée d'élus, de techniciens de la MRC de Coaticook (communauté de communes), située au Québec, à proximité de la rivière du même nom, est venue nous rendre visite lundi 9 mai 2022.



Gérard Selmbille, Président de l'Entente Oise Aisne leur a fait découvrir le site d'écrêtement de Longueil-Sainte-Marie composé de 5 casiers ceinturés de digues et permettant le stockage de 15 millions de m³ d'eau, en cas de crue majeure. Une partie de ce site est également une formidable réserve naturelle. La visite s'est poursuivie par la découverte du système d'endiguement qui permet de protéger le parc logistique Paris Oise et ses 1500 salariés, en cas de crue.

La prise en compte des enjeux d'inondation et la résilience du territoire face aux aléas fluviaux sont en plein essor au Québec. Les dernières grandes inondations survenues en 2017 et 2019 ont déclenché un important chantier à tous les niveaux : indemnisation des sinistrés, cartographie des zones inondables, gouvernance et réglementation, prévention et aménagement résilient, gestion de risque et communication.

Ce partage d'expérience entre territoires confrontés aux problèmes d'inondations similaires, permet d'échanger et de s'enrichir sur les pratiques existantes.



◀ actualité précédente Voir tous les articles... actualité suivante ▶

EPTB SMIAGE · 16 mai · 🌐

L'EPTB SMIAGE accueille la délégation québécoise de la MRC de Coaticook afin d'échanger sur plusieurs enjeux communs :

- 👉 La gestion du risque inondation
- 👉 Les travaux de reconstruction des vallées, sinistrées par la #TempêteAlex.

#Smiage06 #Département06




Jean Delalandre est à : Duclair, avec Simon Madore. · 10 mai · 🌐

[CHANGEMENT CLIMATIQUE - INNONDATION]

Une délégation québécoise de #Coaticook était présente à #Duclair pour s'inspirer de notre œuvre d'art sensibilisant aux crues. Merci au maire Simon Madore pour nos échanges.

#international #rayonnement #environnement #attractivité #seineavelo




👍 Shirley Lavertu, Amélie Champeau et 76 autres 2 commentaires 10 partages

👍 J'aime 💬 Commenter ➦ Partager

CEPRI Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation

LES COLLECTIVITÉS EN EUROPE POUR LA PRÉVENTION DU RISQUE D'INONDATION

ACCÈS ADHÉRENTS

JE DEVIENS MEMBRE

SUIVEZ-NOUS

ACCUEIL QUI SOMMES-NOUS ? NOS COMPÉTENCES VOTRE ACTION VOTRE STRATÉGIE PUBLICATIONS ET DOCUMENTS

VOUS ÊTES :

- Un citoyen/Une entreprise
- Une région
- Un département
- Une commune ou un EPCI
- Un syndicat mixte
- Un représentant de l'Etat

DANS L'AGENDA

Risques climatiques : colloque franco-allemand

Le 21/06/2022

Voir tous les événements

PUBLICATIONS

Guide des solutions fondées sur la nature

Les inondations par ruissellement... sur les garde !

Le territoire et ses réseaux techniques face au risque d'inondation

Fiches exemples de l'aménagement

VISITE D'UNE DÉLÉGATION QUÉBÉCOISE

09/05/2022 par Webmaster

La Municipalité Régionale de Comté (MRC) de Coaticook, au Québec, et le CEPRI se sont engagés dans un partenariat destiné à favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques en matière de gestion du risque inondation entre ce territoire et des territoires français.

La MRC de Coaticook, confrontée à des inondations de plus en plus fréquentes et intenses sur son territoire, a été engagée dans une politique résolue de prévention de ce risque afin d'en réduire les conséquences dommageables.

Dans cet objectif, une délégation de représentants de la MRC de Coaticook et de partenaires est arrivée en France le 9 mai pour une semaine afin d'échanger avec les acteurs parisiens du CEPRI au sujet de la prévention du risque d'inondation.

Parmi les organisations visitées, la délégation québécoise va à la rencontre des intervenants du Syndicat mixte de bassin versant de l'Azambert et de Saffrebec, de l'Université Côte Azur, de la Direction départementale des territoires et de la mer du Gard, de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes, de la Chambre d'Agriculture du Gard et du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau marais.

Lors de séjours, de nombreuses thématiques seront abordées tel que la gestion d'ouvrages de stockage en milieu agricole, l'aménagement résilient, la restauration de cours d'eau ou encore le gouvernement et la gestion de crise.

En rencontrant des professionnels, architectes, urbanistes qui ont réalisé de nouvelles constructions intégrant la réduction de la vulnérabilité de leur conception.

L'objectif de ce partenariat entre la MRC et le CEPRI est de créer des liens entre les structures et de favoriser les échanges dans l'objectif commun d'une meilleure gestion du risque inondation.



Reporter



Marie-Claude Bernard
coordonnatrice de l'aménagement à la MRC de Coaticook

La délégation

Du 7 au 15 mai 2022, une délégation composée de 12 membres de la MRC de Coaticook, accompagnée d'élus et de partenaires régionaux et nationaux du Québec, a séjourné en France afin de s'inspirer des solutions et stratégies d'adaptation les plus prometteuses quant à la gestion des aléas fluviaux en milieu agricole liés aux inondations, à la mobilité et aux cônes alluviaux. Ce projet est à la MRC fait suite à l'obtention du prix Inspiration MMQ 2019 pour le projet d'espace de liberté de la rivière Coaticook.

Le préfet, monsieur Bernard Marion s'est dit « enchanté de l'audace dont la MRC fait preuve pour la réalisation de ce projet. Cette initiative vient consolider l'expertise et le leadership de la MRC dans l'adaptation aux aléas fluviaux de plus en plus nous faire rayonner internationalement! »

Après une semaine en territoire français, la délégation de la MRC de Coaticook et de ses partenaires est de retour et revient avec plusieurs idées et initiatives plus qu'inspirantes en ce qui a trait à la gestion des aléas fluviaux en milieu rural.

UN HORAIRE AUDACIEUX

De la Normandie jusqu'en Côte d'Azur, après avoir parcouru plus de 1600 km en avion, taxi, tram et bus et rencontré plus de 8 organisations qui œuvrent dans le domaine de la gestion des risques d'inondation, la MRC de Coaticook a pu récupérer plusieurs initiatives résilientes pour faire face à ces risques. Par exemple, elle a pu constater la pertinence d'instaurer des mécanismes de compensation aux producteurs agricoles adaptés à leur situation et découvrir d'excellents outils de sensibilisation permettant de conserver la mémoire du risque chez les citoyens.

Les membres de la délégation ont d'ailleurs eu la chance de parcourir des quartiers urbains aménagés de façon résiliente en collaboration avec des architectes et visiter un agriculteur victime de fortes inondations qui a appliqué des mesures concrètes de réduction de la vulnérabilité.

Finalement, les membres ont constaté l'importance de coordonner différents acteurs dans le déploiement des mesures d'urgence et de concevoir des outils concrets pour documenter les dommages. L'ensemble des initiatives retenues et leur explication se retrouveront dans le rapport de mission.



Médias écrits

« Aléa'ailleurs pour s'inspirer » : la délégation coaticookoise de retour de son périple en France

Le 17 mai 2022 – Modifié à 0 h 05 min le 22 mai 2022

Temps de lecture : 2 min

Vincent Cliche vcliche@leprogres.net



Lors de leur périple en France, les membres de la délégation de la MRC de Coaticook ont visité un ouvrage hydraulique et des aménagements d'hydraulique douce. (Photo : gracieuseté - MRC de Coaticook)

ENVIRONNEMENT. De retour de France après une semaine de rencontres et d'échanges, la délégation de la MRC de Coaticook revient avec un bagage plus que rempli d'initiatives quant à la gestion des aléas fluviaux et des inondations en milieu rural.

TERRITOIRE – ENVIRONNEMENT

MRC de Coaticook – Initiatives sur les enjeux d'inondations en milieu rural



Une délégation de membres de la MRC de Coaticook, accompagnée d'élus et de partenaires régionaux et nationaux du Québec, ont séjourné en France afin de s'inspirer des solutions et stratégies d'adaptation les plus prometteuses quant à la gestion des aléas fluviaux en milieu agricole liés aux inondations, à la mobilité et aux cônes alluviaux.



ALÉA'ILLEURS POUR **S'INSPIRER**

Rapport de mission - Phase 1
Juin 2022
